



Requalification de motif de licenciement

Par **louis95**, le **13/08/2024** à **09:42**

Bonjour,

Nous sommes 5 cadres commerciaux ayant travaillé dans la même entreprise durant la même période. Cette entreprise fait partie d'un groupe international ayant deux entités sur le territoire français.

Les deux sociétés ont vu leur CA chuter de façon importante vs N-1, avec pour raisons des déficiences de livraisons, d'énormes soucis dans le traitement du SAV, une inexistence de réponses avec le back office...

La force de vente de notre entreprise, pour la division professionnelle dont nous faisons partie comportait 14 personnes encadrement compris et l'autre société avait aussi une force de vente de 14 personnes encadrement compris.

Nous avons reçu le même jour par RAR notre convocation pour un entretien préalable prévu pour le même jour, et deux de nos collègues de l'autre société aussi.

sur les deux sociétés, nous sommes au total 7 personnes à avoir été licenciées à la même date avec pour motif Insuffisance professionnelle ayant entraîné une baisse significative de CA.

A ce jour, les deux forces de ventes ont été mutualisées, faisant passer les effectifs globaux de 24 commerciaux à 18, l'encadrement passant de 4 Directeurs des ventes à 2.

Les deux équipes ont d'ailleurs été convoquées le lendemain de nos entretiens préalables pour les informer de cette restructuration, ils ont reçu un avenant à leurs contrats leur signifiant cette restructuration pour motif économique.

Pouvons nous demander une requalification de nos licenciements pour motif économique, et si oui cela aurait-il une influence positive sur nos indemnités de licenciement?

Vous en remerciant par avance...

Par **miyako**, le **13/08/2024** à **10:06**

Bonjour,

[quote]

Pouvons nous demander une requalification de nos licenciements pour motif économique, et si oui cela aurait-il une influence positive sur nos indemnités de licenciement?

Nous avons reçu le même jour par RAR notre convocation pour un entretien préalable prévu pour le même jour, et deux de nos collègues de l'autre société aussi.

[/quote]

<https://www.cadremploi.fr/editorial/conseils/droit-du-travail/licenciement-pour-insuffisance-professionnelle>

Vu ce que vous nous expliquez , **ce serait effectivement un licenciement éco ,déguisé en licenciement pour insuffisance professionnelle .**

Il vous faut contacter vos collègues licenciés pour le même motif.Lors de l'entretien préalable , faites vous assister par un conseiller du salarié ou par un représentant du personnel si il y en a . et surtout faire un compte rendu détaillé de l'entretien.Cela pourra vous servir en cas de recours devant le Conseil des prud'hommes .

Cordialement

Par **louis95**, le **13/08/2024** à **10:53**

Nous avons été reçus pour notre entretien préalable, et le licenciement a été prononcé par la suite. Nous avons terminé nos préavis et sommes donc depuis quelques semaines officiellement licenciés.

Par **miyako**, le **13/08/2024** à **13:35**

Bonjour,

Il faut quand même faire un compte rendu de l'entretien .

Que dit exactement la lettre de licenciement dans l'exposé des motifs ? et combien d'années avez vous d'ancienneté?

Cordialement